

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 novembre 2013

## L'éducation à l'environnement et au développement durable tout au long de la vie, pour la transition écologique

---

### Déclaration du groupe de l'artisanat

De nombreux avis du Conseil l'ont déjà souligné ; la poursuite d'un développement durable de notre société passe nécessairement par l'éducation, l'information et la sensibilisation de tous : citoyens, consommateurs, entreprises, acteurs publics et privés.

C'est pourquoi, l'éducation à l'environnement et au développement durable doit irriguer toute la société et le parcours de chacun, à toutes les étapes de la vie. Tel est l'objectif de l'avis et le groupe de l'artisanat le partage.

En matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, les acteurs, les cibles et les démarches sont à la fois nombreux et divers.

Loin de s'arrêter aux portes de l'éducation, formelle ou informelle, à l'attention des jeunes, les actions passent aussi par la sensibilisation et la formation à l'évolution des comportements et des pratiques, tant envers les salariés que les chefs d'entreprises. Loin d'être l'apanage des enseignants ou des associations, les initiatives émanent également des acteurs économiques et sociaux, et notamment des entreprises.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, organisations professionnelles et chambres consulaires de l'artisanat se mobilisent, afin d'inciter les TPE-PME à s'inscrire dans des démarches de progrès : tri des déchets, économies d'énergie, pratiques d'achat écoresponsables, amélioration des conditions de travail des salariés etc.

L'on observe que les petites entreprises sont prêtes à s'engager dans cette dynamique, dès lors qu'elles bénéficient d'un accompagnement, que les actions à conduire sont adaptées à leurs spécificités professionnelles et qu'elles peuvent en mesurer les impacts en termes de développement durable dans toutes ses dimensions.

Pour encourager la mobilisation en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable, l'avis formule diverses recommandations que le groupe de l'artisanat approuve.

Il importe tout d'abord de favoriser les démarches territoriales et de s'appuyer sur les partenariats entre les acteurs publics et privés impliqués en ce domaine. En particulier, il nous paraît nécessaire de rapprocher l'entreprise des établissements d'enseignement, afin de donner une tonalité pratique aux savoirs enseignés, et de mieux comprendre l'articulation des enjeux environnementaux, économiques et sociaux. De plus, de telles démarches peuvent être l'occasion de faire connaître aux

jeunes la réalité des métiers et leur ancrage dans la société actuelle, en dépassant certaines idées reçues.

Pour soutenir les engagements des acteurs dans toute leur diversité, il nous semble également essentiel de recenser et de valoriser tant les actions de formation ou d'accompagnement, que leurs mises en application concrètes ; d'où l'utilité d'un recueil d'initiatives.

Par ailleurs, l'avis propose de créer un fonds régional dédié à l'éducation à l'environnement et au développement durable. Le groupe de l'artisanat est réservé sur l'opportunité d'une telle structure, qui mériterait une réflexion préalable au sein du Conseil national de la transition écologique. Il existe déjà un nombre pléthorique d'instances et une rationalisation devrait plutôt être recherchée afin de donner plus de cohérence et de lisibilité aux objectifs à poursuivre en faveur du développement durable.

Malgré cette réserve, le groupe de l'artisanat a voté l'avis.